

Duplicata

**GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE ROUEN**

BP 531 - 3 rue St Etienne des Tonneliers  
76005 ROUEN Cedex 2  
3617 INFOGREFFE - [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)  
RIB : 17695 00900 04044977495 44  
Tel : 02.35.70.08.60 / Fax : 02.35.07.85.35

**RECEPISSE DE DEPOT**

**FIDUCIAIRE JURIDIQUE & FISCALE DE  
FRANCE**

**6 RUE LE VERRIER (CASE PALAIS NO 17)  
B.P. 20038  
76131 MONT ST AIGNAN CEDEX**

V/REF : IR/CO

N/REF : 57 B 626 / 2009-A-2128

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE ROUEN certifie qu'il a reçu le 15/05/2009,

P.V. d'assemblée du 30/04/2009

- Nomination du Président et constatation de la démission du directeur général

P.V de décision du Président du 30/04/2009

- Nomination du directeur général

Concernant la société

**A.B.N. - ATELIERS BIARD ET NOBLESSE**  
Société par actions simplifiée  
76570 Sainte-Austreberthe

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-2128 le 15/05/2009

R.C.S. ROUEN 570 506 261 (57 B 626)

Fait à ROUEN le 15/05/2009,

Le Greffier



**ATELIERS BIARD ET NOBLESSE**  
**ABN**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**  
**Au capital de 298.875 euros**  
**Siège social : Sainte Austreberte (76570)**  
**RCS 570.506.261**

**DECISION DU PRESIDENT**

**EN DATE DU 30 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf et le trente avril, Monsieur Gérard CLEGUER, président de la société ABN – ATELIERS BIARD ET NOBLESSE, a pris la décision suivante :

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Le président décide de nommer en application de l'article 16 des statuts :

Monsieur Pierre HARNISCH demeurant à GRAVERON SEMERVILLE (27110) 11 Rue des Lointaines.

Pour la durée de ses fonctions de président soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Pierre HARNISCH accepte le mandat qui lui est confié et déclare satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice de celui-ci.

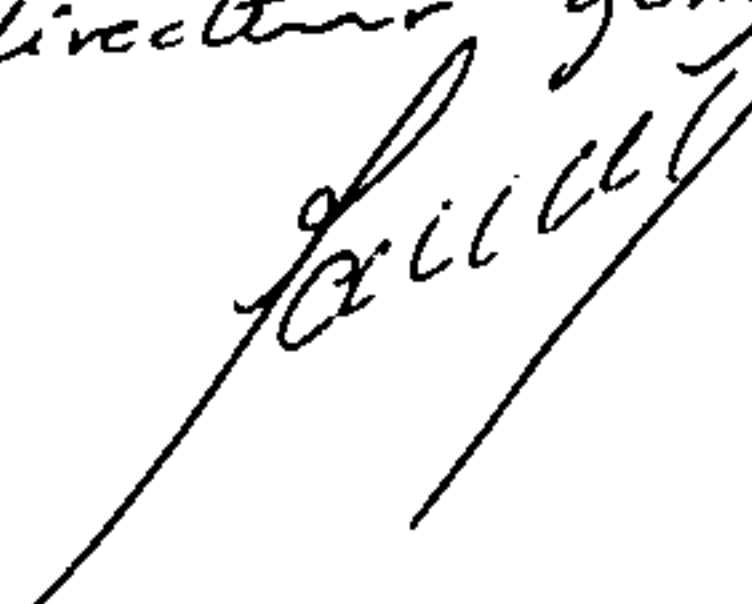
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et Monsieur HARNISCH.

**Monsieur Gérard CLEGUER**



**Monsieur Pierre HARNISCH**

« Bon pour acceptation des fonctions de directeur  
général »

Bon pour acceptation des fonctions  
de directeur général  


*certifié conforme*

**ATELIERS BIARD ET NOBLESSE**  
**ABN**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**  
**Au capital de 298.875 euros**  
**Siège social : SAINTE AUSTREBERTHE (76570)**  
**RCS 570.506.261**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**  
**DU 30 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf,  
Le trente avril,  
A onze heures quarante cinq,

Les associés de la société "A.B.N. - ATELIERS BIARD ET NOBLESSE" se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, dans les locaux du CENTRE FIDUCIAIRE EUROPEEN, à BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime), 328 rue du Général de Gaulle, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 avril 2009 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel VERGER, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Dominique JEHANNO, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec avis de réception en date du 15 avril 2009, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant en Assemblée Générale Ordinaire qu'en Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément de cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Constatation de la démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est donné lecture du rapport du Président.

Puis, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, d'autoriser les cessions envisagées par Monsieur Daniel VERGER et Madame Mireille VERGER au profit de la Société "CH PROJET", société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège est à SAINTE AUSTREBERTHE (Seine-Maritime), 51 rue Joseph ROY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 511 542 219, des actions leur appartenant dans le capital social et d'agréer la Société "CH PROJET" en qualité de nouvel associé.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société, à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Daniel VERGER de son mandat de Président, à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement auxdites fonctions, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice écoulé :

Monsieur Gérard CLEGUER, demeurant à CLIPONVILLE (Seine-Maritime), 514 Route de la Mer.

La rémunération du Président sera fixée par une décision ultérieure des associés. Il pourra prétendre au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gérard CLEGUER a déclaré accepter lesdites fonctions pour le cas où elles viendraient à lui être confiées et remplir les conditions légales pour les exercer.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Alain CARRIE de son mandat de Directeur Général, à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement pour l'instant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

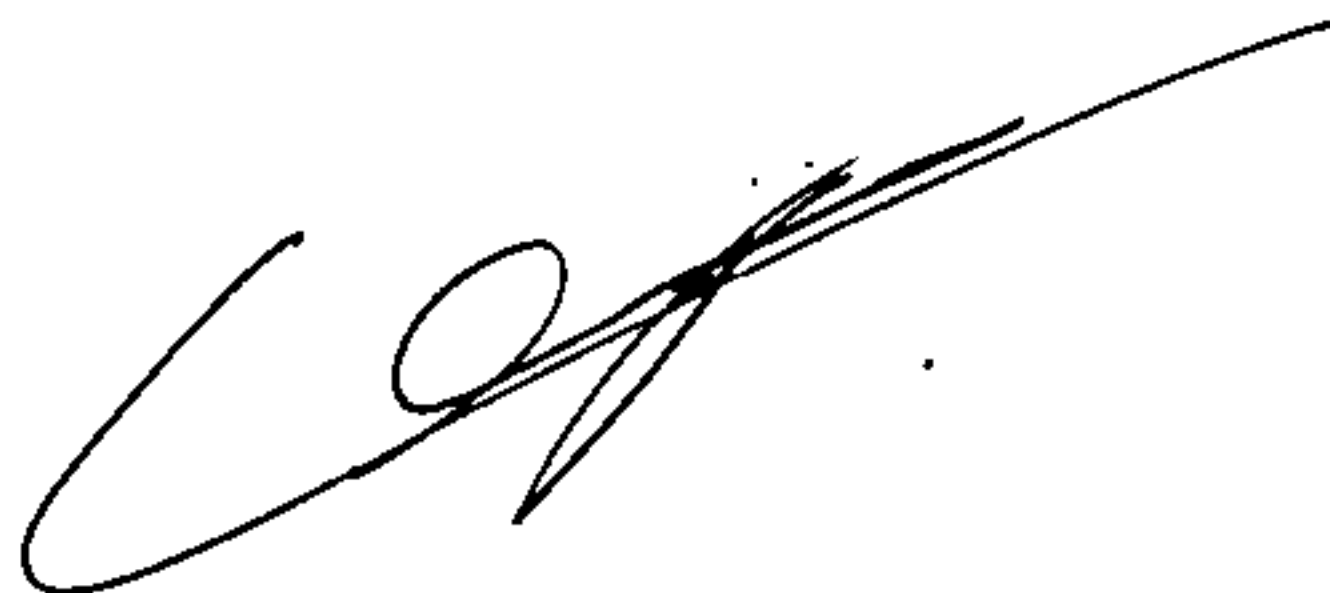
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.